

## DÉLIBÉRATION n° 2023/139

L'an deux mille vingt-trois et le 05 décembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent communal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal

- qu'il convient de renouveler la convention pour la mise à disposition à temps complet, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'un agent communal relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, auprès du Centre de Loisirs de Lannemezan,

- que Madame Anne MAMER, titulaire du grade d'Attaché principal, exerçant ses fonctions à temps complet, a sollicité le renouvellement de sa mise à disposition auprès du Centre de Loisirs de Lannemezan pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

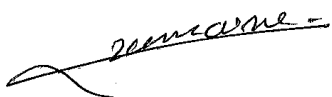
### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix

### **DECIDE**

➤ De renouveler la convention pour la mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre de Loisirs de Lannemezan.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 07 décembre 2023